

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 73 (1922)
Heft: 4

Rubrik: Cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 16.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONFÉDÉRATION.

Ecole forestière. Ensuite des examens réglementaires subis au commencement de mars, l'Ecole polytechnique fédérale a décerné aux étudiants suivants le diplôme de forestier :

Campell Edouard, de Sûs (Grisons).
Favarger Jacques, de Genève.
Fritschi Adolphe, de Winterthour (Zurich).
Gugelmann Paul, d'Attiswil (Berne).
Huber Eric, de Thoune (Berne).
Jaccard Louis, de Ste-Croix (Vaud).
Marthaler Adolphe, d'Oberhasli (Zurich).
Möri Walter, de Lyss (Berne).
Nagel Jean-Louis, de Neuchâtel.
Narbel Roger, de Goumoens-la-Ville (Vaud).
Schuppisser Max, d'Oberwinterthour (Zurich).
Tanner Henri, d'Hérisau (Appenzell Rh.-Ext.).
Uehlinger Arthur, de Schaffhouse.

Le nombre des candidats qui s'étaient présentés pour subir les épreuves de l'examen était de 19. Trois d'entr'eux, atteints de la grippe, ont dû interrompre l'examen. Ils pourront en achever les épreuves pendant le prochain semestre d'été.

Examen fédéral. Le Département de l'Intérieur, à la suite des examens prévus au règlement sur la matière, a décerné à M. *Gottfried Winkelmann*, de Siselen (Berne), le brevet d'éligibilité aux emplois forestiers supérieurs cantonaux et fédéraux.

CANTONS.

Vaud. Du rapport très complet sur la gestion du Département de l'Agriculture en 1920, service des forêts, nous extrayons les quelques renseignements ci-dessous :

Dans les *forêts cantonales*, les exploitations ont été de 7,3 m³ par hectare de sol productif alors que la possibilité n'est que de 3,3 m³ en produits principaux. L'anticipation est due surtout à la décision du Grand Conseil (21 février 1918) d'exploiter, en cinq ans, 40.000 m³ en sus de la possibilité.

Le produit net à l'hectare, qui était de fr. 101,10 en 1919, est monté à fr. 105,25. L'augmentation s'explique par les surexploitations, car au pays de Vaud la baisse a sévi plus gravement encore que dans la Suisse allemande.

Le câble de Roche n'a pas chômé en 1920, puisqu'on a descendu par ce moyen 4749 m³, dont 1648 m³ provenant de forêts particulières.

La culture des plants forestiers dans les pépinières cantonales devient toujours plus onéreuse. Pendant l'exercice écoulé, elles ont enregistré un déficit de fr. 28.585, soit de fr. 42 par mille plants ex-

traits. Et pourtant l'étendue de ces pépinières ne dépasse pas 12¹/₂ ha. Rien d'étonnant, dans ces conditions, si le prix des plants a dû être augmenté à nouveau. Ceci ne pourra que renforcer davantage la tendance actuelle de favoriser partout le rajeunissement par voie naturelle de nos futaies.

L'établissement vaudois des *Incurables* possède un domaine forestier de 168 ha, en pleine production. Bien qu'il ait été dépensé fr. 26.643 pour la construction de chemins, le rendement net n'en a pas moins comporté fr. 40.308, soit fr. 240 à l'ha. Voilà un placement plus sûr, en ces temps incertains, que ceux constitués sur des titres!

Aux *forêts communales*, nous lisons au „rapport“ cette phrase réjouissante: Aucune parcelle de bois n'a été défrichée au cours de cet exercice!

Et une autre indication est bien réjouissante aussi pour qui suit le développement de notre canton: c'est le nombre élevé des aménagements et des revisions achevés en 1920. L'étendue aménagée en 1920 est de 5937 ha alors qu'en 1919, elle n'avait pas dépassé 1668 ha. Voilà une heureuse répercussion de l'augmentation du nombre des arrondissements. Il y en a une autre qui réjouira davantage encore les propriétaires de forêts: c'est l'augmentation des possibilités de coupe. Le rapport dit à ce sujet: „D'une façon générale, il y a eu une forte augmentation des possibilités pour les forêts du Jura, où les coupes revêtant le caractère jardinatoire ont été mises en honneur il y a une vingtaine d'années déjà. La possibilité n'a pu être augmentée dans la même proportion pour les forêts du Plateau vaudois, où les coupes rases font encore règle et où les éclaircies n'ont pas été pratiquées aussi correctement que dans la région précédente.“

Ce sont choses qu'on est heureux de lire dans un rapport officiel et qu'il est bon de faire connaître. Le rapport ne dit rien des forêts alpestres. Il est permis de penser que les conclusions valables pour celles du Jura leur sont applicables, pour la zone des Préalpes tout au moins.

Dans cette catégorie des forêts communales la baisse des prix a fait sentir ses effets très nettement. De fr. 126 à l'ha, en 1919, le rendement net a dégringolé à fr. 96.

Il a été fait un bel effort dans la construction des chemins forestiers, dont les communes se rendent toujours mieux compte de l'utilité. La Confédération a payé pour ces constructions fr. 12.950 et le canton fr. 11.445. Ces subventions ont été du 20 % pour la première et du 15 au 20 % pour le second.

Il n'y a rien de spécial à signaler généralement, dans ce rapport, sous la rubrique *délits*. Cette fois, le rapport fait exception à la règle; il contient cette remarque: „un vol audacieux a été commis le 22 décembre 1920, dans les forêts de St-Oyens; un camion automobile y est venu prendre un chargement de 95 sapins de Noël, qui doit avoir été acheminé sur Genève.“ Dame, voilà un emploi nouveau de l'automobile dont la forêt se passerait sans regret!

On admet assez communément que les particuliers ne font pas aménager leurs forêts. Ce rapport nous apprend qu'au canton de Vaud, à la fin de 1920, 1000 ha des forêts particulières étaient régulièrement aménagées. Il serait intéressant de posséder l'indication de l'étendue aménagée dans les autres cantons. H. B.

Soleure. Le *rapport de gestion* de l'administration forestière pour 1920 vient de nous parvenir. De ce rapport, toujours intéressant et complet, nous extrayons les quelques indications que voici:

Les subventions fédérales se sont élevées à:

- a) pour le traitement et l'assurance du personnel forestier supérieur et subalterne Fr. 42.413
- b) pour création de nouvelles forêts et construction de chemins forestiers „ 22.738

Le personnel forestier supérieur a fait un voyage d'études dans les cantons de Neuchâtel et de Vaud, au cours duquel il put étudier en particulier la Méthode du Contrôle. Voyage très instructif et partout la plus cordiale réception, dit le rapport. En tout état de cause, l'idée d'une pareille excursion était excellente.

Le rendement net des *forêts cantonales* a été inférieur à celui de l'année précédente, soit fr. 77,60 par ha. (1919: fr. 91,90), ou fr. 18,56 par m³ exploité (1919: fr. 20,21). Le temps en est bien fini des ventes de la période de guerre, aux prix exagérés: on est rentré dans des conditions plus modestes. — Tandis que dans la plupart de nos cantons les forêts cantonales sont exonérées de tout impôt communal, il n'en est pas ainsi à Soleure. L'Etat a dû payer aux communes, en 1920, pour ses forêts (1298 ha.), un impôt de fr. 5950, soit de fr. 4,58 par hectare.

Les *forêts communales* recouvrent une étendue totale de 22.240 ha., dont 297 ha. seulement sont traités en taillis simple. En 1920, la révision du plan d'aménagement a été achevée pour 16 communes possédant une étendue boisée de 2016 ha. Les résultats en sont réjouissants: en effet, pendant les 10 dernières années le matériel sur pied s'est enrichi de 75.525 m³. La possibilité a pu être augmentée de 1115 m³; mais il a été entendu que le produit de ces suppléments de coupe serait à affecter aux caisses forestières de réserve. Les autorités soleuroises partent de l'idée que ces dernières, bien que les plus riches de notre pays, doivent être considérablement augmentées encore. A cet égard, Soleure marche en tête du mouvement chez nous: nulle part, on n'a su reconnaître aussi bien l'utilité des fonds de réserve forestiers. A la fin de 1920, ils avaient atteint, pour les forêts communales, le beau chiffre de 6 1/2 millions de francs. H. B.

Uri. Il est bien rare que nous apprenions quelque chose sur l'économie forestière de ce canton. C'est qu'aussi son domaine boisé est peu étendu et les publications à son sujet fort rares. Des 15.661 ha de ses forêts, 137 ha appartiennent à l'Etat et aux C. F. F., 1149 ha aux particuliers et le solde, soit 14.375 ha aux communes et corporations.

Toutes ses forêts, sans exception, sont considérées comme protectrices. On conçoit que dans ce pays de haute montagne, dont le taux de boisement n'est que de 14,6 0/0, l'administration forestière ait à s'occuper surtout de la lutte contre les torrents et les avalanches. En effet, l'étude des travaux de défense contre ces deux ennemis de la forêt et la surveillance de leur exécution constituent son travail essentiel. Il a fallu construire aussi des chemins de dévestiture qui, vu la nature difficile du terrain, ont coûté de grosses sommes.

Ceci nous explique sans autre que le rendement de la forêt uranaise n'est pas très élevé et n'a aucune analogie avec celui des forêts de Winterthour, par exemple. Le travail du forestier là-haut revêt partout le caractère d'une lutte incessante contre les forces déchainées de la nature. Il n'en est pas moins intéressant que celui des basses régions et il est combien utile au pays.

Ceux qui s'intéressent à ces forêts qui croissent dans les lieux où a pris naissance notre patrie auront, cet été, une occasion toute trouvée de faire ce pèlerinage patriotique. C'est à Uri, en effet, que notre Société forestière suisse aura son assemblée annuelle. Et l'on se prépare déjà à la recevoir dignement.

En attendant cette réunion, M. M. *Oechstin*, adjoint de l'inspecteur forestier cantonal à Altorf, a tenu d'orienter ses camarades sur les faits forestiers uranais les plus saillants de 1921. Il vient de publier un bref rapport auquel nous sommes heureux de faire quelques emprunts.

Une note réconfortante pour commencer: orages, avalanches et neiges ont été cléments; 965 m³ seulement sont tombés sous les coups du vent. Les insectes ravageurs ont pu être facilement prévenus; à relever que le chermes cortical du sapin, signalé l'an dernier en Argovie et dans la Suisse romande, a fait son apparition dans la forêt à ban de Schattdorf. Le nombre des délits a subi une fâcheuse augmentation (125 cas). L'activité a été grande en matière de construction de chemins; il en a été piqueté 5¹/₂ km dont le coût est budgeté à 79,500 fr. Ont été aménagées les forêts communales de Gurtnellen, de Fluelen et de Seedorf.

Les exploitations ont subi une diminution considérable vis-à-vis de l'année précédente: forêts particulières 332 m³ (1920: 1175 m³), forêts publiques 11.684 m³ (1920: 19.614 m³). Bien plus sensible a été la diminution du rendement brut qui, pour les forêts publiques, est tombé à 181.995 fr. (1920: 485.161 fr.). Le rendement net des forêts communales et corporatives n'a été que de 14 fr. par hectare. Et encore faut-il faire rentrer dans les recettes le montant des subventions fédérales qui ont été de 78.059 fr. soit:

40 267 fr. pour travaux de défense,
27.393 " " " de chemins,
10.399 " " traitements et assurance du personnel.

On voit que si la Confédération subventionne largement les travaux forestiers uranais — et c'est bien heureux — le rendement des forêts de ce canton montagneux n'en reste pas moins très faible. *H. B.*